

NOUVEAU : L'Atelier Aménagement



Solutions
&
Territoire



AUTORISATIONS D'URBANISME

13 304 autorisations | Page 1 sur 267

| ETAT DE LA DEMANDE | NUMÉRO DE DEMANDE | TYPE D'AU | DATE RÉELLE D'AUTORISATION | TYPE DE SURFACE | SURFACE TOTALE FINALE | NOMBRE DE LOGEMENTS CRÉÉS | TAM |
|--------------------|-------------------|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----|
| Travaux achevés | 0402092600056 | Permis de construire d'habitation | 05 fév. 2021 | Maison | 154 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux achevés | 0402093200019 | Permis de construire d'habitation | 21 nov. 2022 | Maison | 113 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux en cours | 0402093400037 | Permis de construire d'habitation | 14 fév. 2025 | Maison | 133 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux achevés | 0402731500018 | Permis de construire d'habitation | 03 sept. 2019 | Maison | 120 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux achevés | 0402732100015 | Permis de construire d'habitation | 16 sept. 2021 | Appartement et Logement sociaux | 3 900 m ² | 55 | 0 € |
| Travaux en cours | 0402732500001 | Permis de construire d'habitation | 20 fév. 2025 | Maison | 137 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux achevés | 0403122200022 | Permis de construire d'habitation | 06 sept. 2022 | Maison | 130 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux achevés | 0403122300020 | Permis de construire d'habitation | 12 juin 2023 | Maison et Maison aide | 134 m ² | 1 | 0 € |
| Demande autorisée | 0403122500000 | Permis de construire d'habitation | 22 mai 2025 | Maison | 20 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux achevés | 0640002200000 | Permis de construire d'habitation | 14 déc. 2023 | Maison | 100 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux achevés | 0640203300016 | Permis de construire d'habitation | 18 oct. 2023 | Maison | 100 m ² | 1 | 0 € |
| Demande autorisée | 0640204200010 | Permis de construire d'habitation | 07 mai 2025 | Appartement | 882 m ² | 18 | 0 € |
| Demande autorisée | 0640205000030 | Permis de construire d'habitation | 16 mai 2025 | Maison | 174 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux achevés | 0640353100017 | Permis de construire d'habitation | 07 sept. 2021 | Appartement | 508 m ² | 2 | 0 € |
| Travaux en cours | 0640352400007 | Permis de construire d'habitation | 20 août 2024 | Maison | 409 m ² | 1 | 0 € |
| Travaux en cours | 0640362400027 | Permis de construire d'habitation | 28 jan. 2025 | Maison | 121 m ² | 1 | 0 € |
| Demande autorisée | 0640362500004 | Permis de construire d'habitation | 20 mai 2025 | Maison | 106 m ² | 1 | 0 € |
| Demande autorisée | 0640362500010 | Permis de construire d'habitation | 20 mai 2025 | Maison | 190 m ² | 1 | 0 € |

*Pour une gestion proactive et optimisée
de la Taxe d'Aménagement.*





NOUVEAU : L'Atelier Aménagement



1. Présentation de Solutions & Territoire
2. Rappel du contexte de la réforme de la Taxe d'Aménagement
3. Process de la Taxe d'Aménagement
4. Présentation des fonctionnalités de l'Atelier Aménagement



NOUVEAU : L'Atelier Aménagement



01

Solutions & Territoire

- Expert de la data territoriale
- Garant de la sécurité de vos données
- Un partenaire métier à votre service
- Des références de choix





Expert de la data territoriale

La référence des observatoires territoriaux

Avec plus de 15 ans d'expérience dans la conception de solutions liées au traitement de la donnée, Solutions & Territoire est un acteur majeur de la data en France sur les thèmes de la fiscalité, de l'économie du foncier et de l'aménagement.

Dédiés exclusivement aux collectivités locales et à leurs structures satellites, nous les accompagnons en développant des observatoires territoriaux qui permettent la digitalisation des processus métiers :



L'Atelier Fiscal



L'Atelier Économique



L'Atelier Aménagement

Notre savoir-faire consiste à extraire de la donnée brute à l'échelle d'un territoire, à la « raffiner » et à la redistribuer sous forme de données pertinentes et exploitables par les services des collectivités pour améliorer les politiques publiques.

Pour une information
partagée
entre les services



Pilotez vos projets
les plus ambitieux
de façon simple
et collaborative,
tout en générant
des économies d'échelle
et de la valeur ajoutée.





Garant de la sécurité de vos données

La sécurisation et la confidentialité de vos données sont au cœur de nos préoccupations

L'ensemble de nos solutions et de nos processus répondent aux différents enjeux du développement durable des territoires. Ils respectent un cadre technique, légal et éthique pour nos clients avec une vigilance particulière sur la sécurité :

- *Un respect de la conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :*
 - *Mise en conformité établie et documentée par le cabinet conseil en RGPD « INKIVARI » ;*
- *Un hébergement des données en France :*
 - *Datacenters conformes avec le cloud souverain pour les organismes publics qui apportent les meilleures garanties en termes de sécurité, sauvegarde et disponibilité pour les applications « full web » ;*
- *Une recherche de sobriété environnementale ;*
- *Une souveraineté de la donnée dans nos traitements et dans nos usages.*

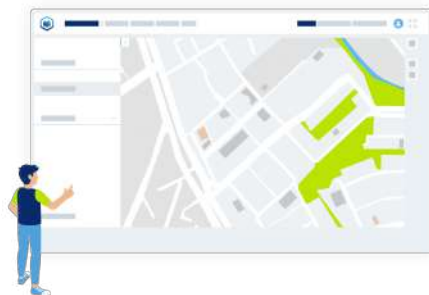




Bien plus qu'un simple éditeur de logiciel

Un partenaire métier à votre service !

Des applications web à la pointe



Une gamme d'applications métiers interconnectées enrichies en data territoriale disponible pour les différents services des collectivités.



Un accompagnement personnalisé



Un interlocuteur expérimenté référent et un support d'assistance à votre disposition pour répondre à vos interrogations techniques et métiers.



Des collectivités qui nous font confiance

Plus de 350 collectivités de toutes tailles à travers la France nous font confiance et utilisent nos solutions. Que vous soyez une commune de petite taille, une communauté de communes, une agglomération ou même un département, *Solutions & Territoire* vous offrira un service adapté à votre besoin.





NOUVEAU : L'Atelier Aménagement

02

Rappel du contexte de la réforme de la Taxe d'Aménagement





Contexte national

Depuis septembre 2022

1. *La DGFIP récupère la gestion de la Taxe d'Aménagement (TA) précédemment gérée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).*

2. *En parallèle les Autorisations d'Urbanisme ont été dématérialisées :*
 - *Un usager d'une commune de +3 500 habitants peut désormais déposer sa demande de permis de construire en ligne ;*
 - *Pour cela, l'État a déployé un programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit « Démat' ADS » ou « Permis de construire en ligne ».*

3. *La réforme décale l'exigibilité de la TA de l'autorisation du permis à l'achèvement des travaux :*
 - *Pour éviter de démultiplier les process et les services, la DGFIP a calé le déclenchement du paiement de la TA sur la fin des travaux comme pour l'évaluation foncière des impôts locaux, et non plus au moment de la délivrance de l'autorisation.*
 - *Pour cela elle met en place dans GMBI (« Gérer Mes Biens Immobiliers ») dans son espace impots.gouv.fr :*
 - *Un usager propriétaire peut consulter l'ensemble de ses biens bâtis sur le territoire ;*
 - *Ce service permet de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux déclarations foncières et à la TA dans les 90 jours après l'achèvement des travaux.*





Contexte national

3 ans plus tard : Un trou noir dans la Taxe d'Aménagement



ATTENTION

Force est de constater que le résultat n'est pas concluant compte tenu du décalage important des encaissements de la TA.

Ce constat est corroboré par le syndicat Solidaires Finances Publiques :

Alors que les DDTM ont émis en moyenne :

- *590 000 titres de TA par an entre 2018 et 2021 ;
→ la DGFIP en aurait émis moins de 40 000 entre 2023 et 2024.*
- *2,21 milliards d'euros chaque année dans ce cadre ;
→ la DGFIP en a émis pour l'heure « près de 120 fois moins ».*





Contexte national

3 ans plus tard : Un trou noir dans la Taxe d'Aménagement



90 millions d'euros par mois de Taxe d'Aménagement perdus

Selon le syndicat « Solidaires Finances Publiques »

- *La DGFIP explique qu'il est tout à fait normal compte tenu de :*
 - *« La collecte effectuée par la DGFIP en 2024 ait été nettement plus faible que par le passé compte tenu des délais d'achèvement des travaux ». En effet, les taxes d'urbanisme doivent dorénavant être versées **à la fin des travaux et non plus dès la délivrance de l'autorisation** ;*
 - *« La baisse conjoncturelle de la construction depuis 2023 explique aussi cette chute ».*
- *Le ministère de l'Économie reconnaît les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre le nouveau processus et a tenté d'éteindre l'incendie en assurant que « toutes les taxes dues seront encaissées et reversées aux collectivités ».*

ATTENTION



*Pas de quoi rassurer Solidaires Finances Publiques qui redoute que « ce simple retard conduise à **des pertes définitives de recettes** », notamment parce que « certaines informations déclaratives semblent avoir été perdues et ne pourront dès lors donner lieu à taxation ».*





Contexte local

**Une Taxe d'Aménagement non maîtrisée
= des retards d'investissement pour les collectivités**

Avec des conséquences sur des budgets déjà « restreints » qui impactent directement vos projets d'investissement :

Mais aussi des conséquences sur l'avenir des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), financés à 80 % par la TA. Leurs missions d'intérêt public sont menacées.





Contexte local

**Un suivi des Autorisations d'Urbanisme non maîtrisée
= moins d'impôt locaux (TF, THRS, CFE)**

Des conséquences sur vos recettes fiscales

En parallèle, les collectivités subissent des pertes de recette lorsque les locaux tardent à être évalués au cadastre.

Leur suivi permettrait d'alimenter les CCID et donc de s'assurer de leur prise en compte immédiate.



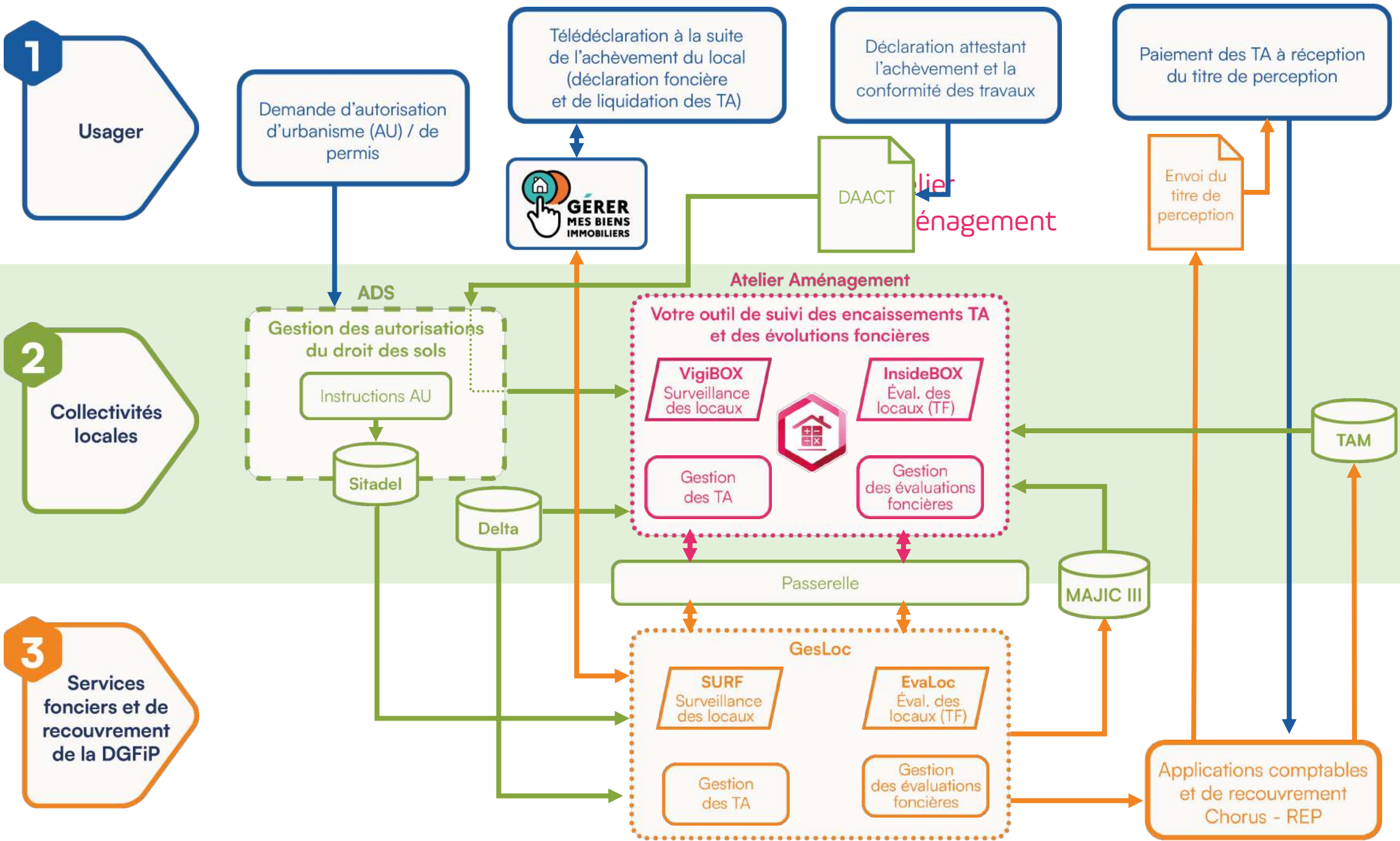


NOUVEAU : L'Atelier Aménagement

03

Process de la Taxe d'Aménagement







NOUVEAU : L'Atelier Aménagement



04

Présentation des fonctionnalités de l'Atelier Aménagement





Un triple défi pour les collectivités

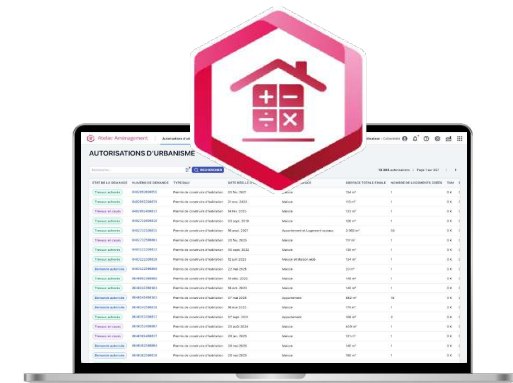
La réforme de la Taxe d'Aménagement *transforme en profondeur* la gestion fiscale de l'urbanisme. Elle introduit de nouveaux processus, modifie le calendrier des recettes et expose les collectivités à des risques de pertes financières.

Une gestion **proactive et optimisée** devient donc essentielle pour sécuriser les budgets locaux et assurer la réussite des projets territoriaux.

1. Assurer le suivi complet des projets d'urbanisme, de la demande de permis de construire jusqu'à l'usage du bien dans sa destination par le propriétaire ;
2. Veiller au calcul et à l'encaissement des recettes liées à l'aménagement ;
3. Veiller au calcul et à la prise en compte de l'évaluation foncières des impôts locaux.

Afin d'apporter une réponse concrète à ces enjeux, nous avons développé une SOLUTION UNIQUE :

l'Atelier Aménagement





A qui s'adresse l'Atelier Aménagement ?

Une information partagée entre les services en un seul clic !



*Service Aménagement
et Urbanisme*



Service des Finances



*Élus locaux et
Direction Générale*





Prérequis, l'import des données fiscales

Les fichiers des encaissements TAM et les fichiers du cadastre sont à récupérer auprès de votre DDFIP.

Une fois récupérés, il suffira de les déposer sur la plateforme :



 DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Copier / Coller



Glisser / Déposer

*Un ou plusieurs fichiers,
sans limite de volume*



Console
d'Administration





Point de vigilance sur le fichier des encaissements TAM

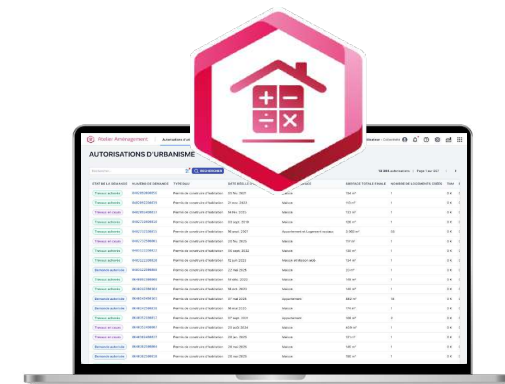
À qui le demander ?

- *Au service de la gestion comptable*

Qui est bénéficiaire légitime ?

| Votre intercommunalité | Commune | EPCI |
|------------------------|---------|------|
| Métropole | NON | OUI |
| Communauté urbaine | NON | OUI |
| Agglomération | OUI | NON |
| Communauté de communes | OUI | NON |

l'Atelier Aménagement





Paramétrage du partage de TA au sein du bloc communal

Global :

- Par période annuelle
- Pour toutes les communes

Spécifique par :

- Commune
- Zone géographique

Paramétrer le partage de la taxe d'aménagement

ⓘ Pensez à enregistrer vos modifications en bas de page après avoir effectué vos paramétrages.
Toute modification non enregistrée sera perdue y compris les suppressions de paramétrages.
Vous ne pouvez changer le percepteur de la TA que sur le paramétrage par défaut de la collectivité.

🔗 Paramétrer le partage de la taxe d'aménagement globale + AJOUTER UN PARAMÉTRAGE PAR PÉRIODE

| PERCEPTEUR DE LA TA | ANNÉE DE DÉBUT | ANNÉE DE FIN | TAUX COMMUNE | TAUX EPCI |
|---------------------|----------------|--------------|--------------|-----------|
| EPCI ▼ | | | 0 | 100 |
| EPCI ▼ | 2018 | 2019 | 50 | 50 |
| EPCI ▼ | 2020 | 2021 | 60 | 40 |
| EPCI ▼ | 2022 | 2025 | 51 | 49 |
| EPCI ▼ | 2026 | | 58 | 42 |

ENREGISTRER

ⓘ Les paramétrages par commune et zones sont prioritaires par rapport aux paramétrages globaux.
Vous pouvez indiquer les zones à prendre en compte pour le partage de la taxe d'aménagement dans la gestion du zonage.

Commune Zones

🔗 Paramétrer le partage de la taxe d'aménagement par commune + AJOUTER UN PARAMÉTRAGE POUR UNE COMMUNE

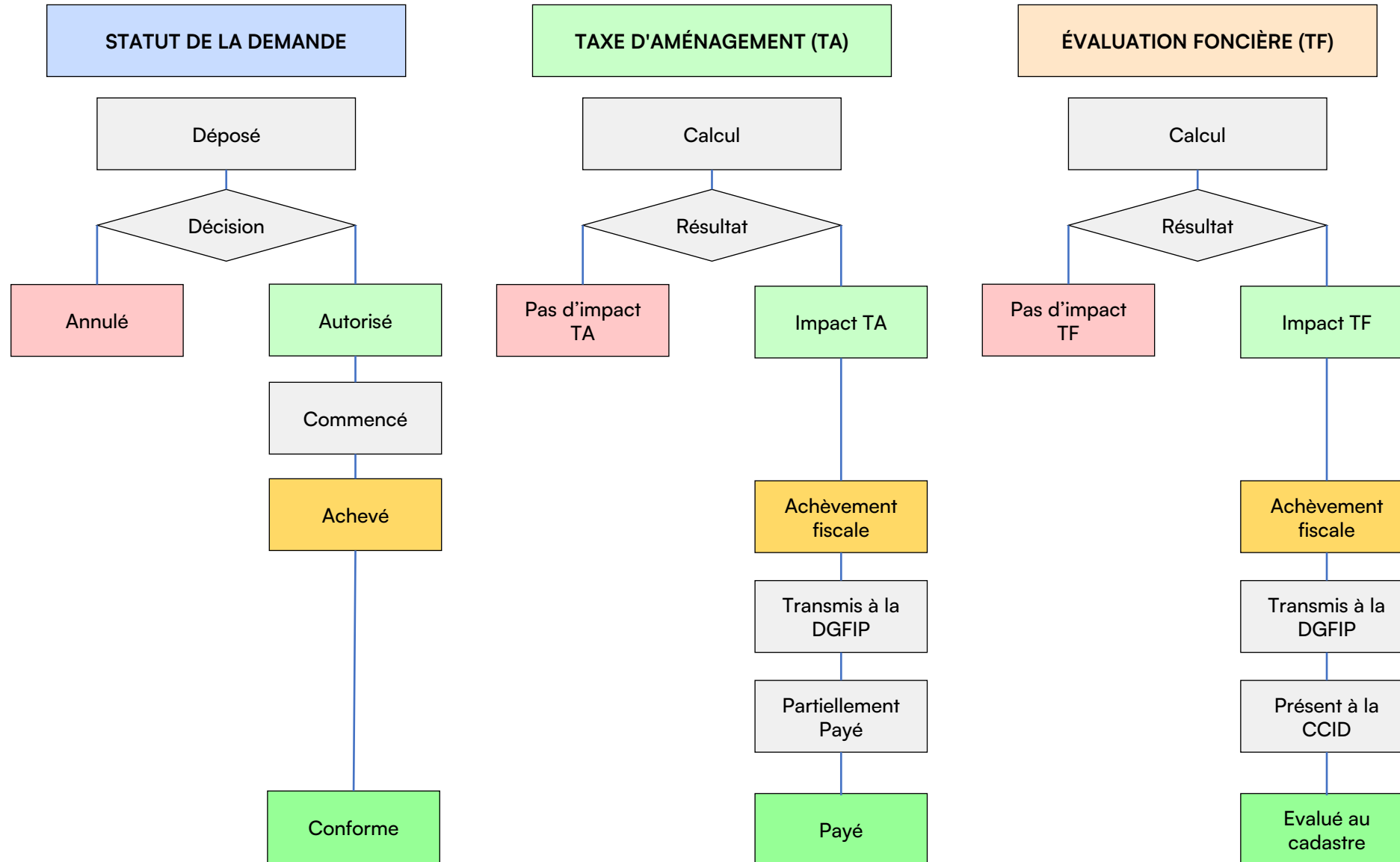
| COMMUNE | ANNÉE DE DÉBUT | ANNÉE DE FIN | TAUX COMMUNE | TAUX EPCI |
|---------|----------------|--------------|--------------|-----------|
|---------|----------------|--------------|--------------|-----------|

ENREGISTRER





Gestion intelligente des états d'avancement





Fonction 1 :

Autorisation d'Urbanisme

Suivi des Autorisations d'Urbanisme

NOUVEAU : L'Atelier Aménagement





Fonction Autorisation d'Urbanisme

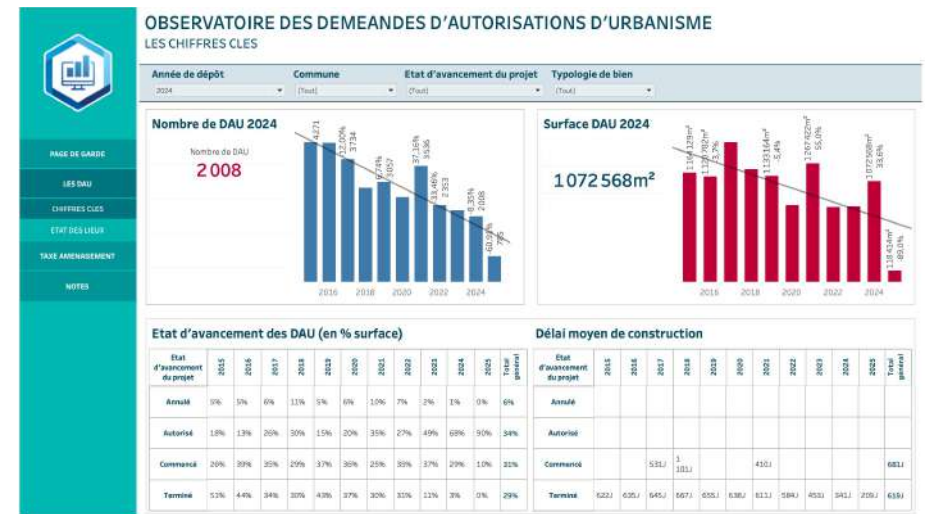
Suivi des Autorisations d'Urbanisme

Import des fichiers :

- Intégration automatique mensuelle des autorisations d'urbanisme via Sitadel ;
- Création éventuelle des autorisations manquantes.

Analyse des Autorisations d'Urbanisme :

- Surface créée par année :
 - Par groupe (habitation ou professionnelle) ;
 - Par type (maison, appartement, commerce, etc.) ;
 - Par commune.



Fonction Autorisation d'Urbanisme

Écran d'accueil

| ETAT DE LA DEMANDE | NUMÉRO DE DEMANDE | TYPE DAU | DATE RÉELLE D'AUTORISATION | TYPE DE SURFACE |
|--|-------------------|------------------------------------|----------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500833 | Permis de construire d'habitation | 29 août 2025 | Maison |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500808 | Permis de construire professionnel | 07 août 2025 | Lieux de dépôt ou de stockage et parcs de |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500812 | Permis de construire d'habitation | 30 juil. 2025 | Maison |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500262 | Permis de construire d'habitation | 16 juil. 2025 | Maison et Lieux de dépôt ou de stockage et |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500843 | Permis de construire professionnel | 11 juil. 2025 | Hotels et Locaux administratifs non passibl |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500234 | Permis de construire d'habitation | 26 juin 2025 | Maison et Locaux administratifs non passib |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500273 | Permis de construire professionnel | 25 juin 2025 | Magasins et lieux de vente |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500850 | Permis de construire d'habitation | 25 juin 2025 | Maison |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500844 | Permis de construire d'habitation | 25 juin 2025 | Maison |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500811 | Permis de construire professionnel | 23 juin 2025 | Locaux administratifs non passibles de la T |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500823 | Permis de construire d'habitation | 12 juin 2025 | Maison |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562400806 | Permis d'aménager | 05 juin 2025 | - |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500809 | Permis de construire d'habitation | 03 juin 2025 | Maison |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500197 | Permis de construire professionnel | 27 mai 2025 | Établissement agricole |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500187 | Permis de construire professionnel | 23 mai 2025 | Locaux administratifs non passibles de la T |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500140 | Permis de construire professionnel | 14 mai 2025 | - |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500176 | Permis de construire professionnel | 10 mai 2025 | - |
| <input type="checkbox"/> Demande autorisée | 0130562500165 | Permis de construire professionnel | 07 mai 2025 | Bureaux |

Retrouvez toutes les autorisations et leurs statuts grâce à de nombreux filtres :

Rechercher...

Type de demande d'autorisation d'urbanisme

- Permis de construire d'habitation
- Permis de construire professionnel
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

État de la demande d'autorisation d'urbanisme

- Autorisé
- Annulé
- Commencé
- Terminé

Type de local

- Tout sélectionner
- Maison
- Maison aidé
- Appartement
- Logement sociaux
- Appartement aidé
- Magasins et lieux de vente
- Bureaux
- Lieux de dépôt ou de stockage et parcs de stationnement
- Ateliers
- Hotels
- Établissements industriels
- Établissement agricole
- Locaux administratifs non passibles de la TH

Commune

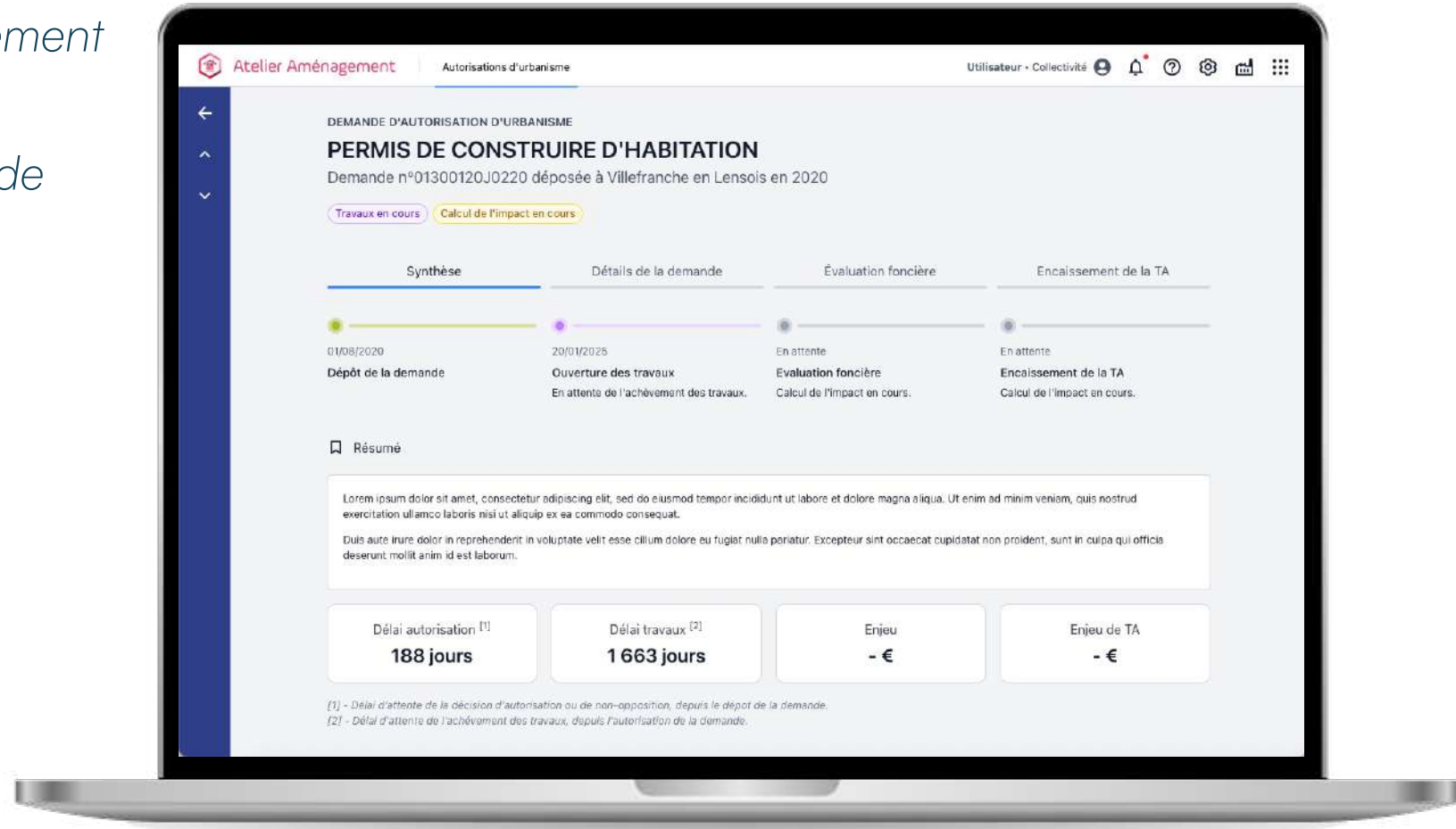
- Tout sélectionner
- Ahaxe-Alicette-Bascassan
- Ahetze
- Aïciritz-Camou-Suhast
- Aincille
- Ainharp
- Ainhica-Mongelos
- Ainhoa
- Aïçay-Aïçabéhéty-Sunharette
- Aldudes



Fonction Autorisation d'Urbanisme

Synthèse de l'Autorisation d'Urbanisme

- *État de suivi d'avancement de la demande*
- *Résumé de la demande d'autorisation*
- *Délai « autorisation »*
- *Délai « travaux »*
- *Enjeu financier*





Fonction Autorisation d'Urbanisme

Détail de la demande d'Autorisation d'Urbanisme

The screenshot displays the 'Atelier Aménagement' interface for 'Autorisations d'urbanisme'. The main heading is 'PERMIS DE CONSTRUIRE D'HABITATION' for a request number 01300120.J0220. The status is 'Travaux en cours' and 'Calcul de l'impact en cours'. A progress bar shows the following stages: 'Dépôt de la demande' (01/08/2020), 'Autorisation ou non-opposition' (05/02/2021), 'Ouverture du chantier' (20/01/2025), 'En attente' (Achèvement des travaux), and 'Conformité'. Below this, a 'Détails du projet' section provides specific information about the construction project.

| Étape | Date | Description |
|--------------------------------|------------|---|
| Dépôt de la demande | 01/08/2020 | |
| Autorisation ou non-opposition | 05/02/2021 | |
| Ouverture du chantier | 20/01/2025 | Le chantier a été ouvert presque 4 ans après autorisation. |
| En attente | | Achèvement des travaux L'autorisation a été délivrée il y a plus de 4 ans. |
| Conformité | | |

| Détails du projet | |
|--|---|
| Projet de construction d'habitation. Travaux sur construction existante, transformation avec diminution de surface. | |
| Destination principale : | Non résidentiel |
| Destination avant transformation : | Service public ou d'intérêt collectif |
| Type de transformation : | Transformation de locaux en logements (changement de destination) |
| Type de logement créés : | Collectif hors résidence |
| Extension / Surélévation : | Non |

- État du permis de construire
- Détails du projet
- Surfaces
- Demandeur
- Terrain concerné
- Locaux d'habitation ou économique
- Dépendances



Fonction Autorisation d'Urbanisme

Détail de la demande d'Autorisation d'Urbanisme

The screenshot displays the 'Atelier Aménagement' software interface for 'Autorisations d'urbanisme'. The user is logged in as 'Utilisateur - Collectivité'. The main section is 'Surfaces', which contains a table with the following data:

| TYPE DE SURFACE | EXISTANTE | CRÉE | TRANSFORMÉE | DÉMOLIE | TRANSFORMÉE | SOLDE |
|--|------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Appartement | 0 m ² | 0 m ² | 714 m ² | 0 m ² | 0 m ² | 714 m ² |
| Locaux administratifs non passibles de la TH | 0 m ² | 0 m ² | 0 m ² | 0 m ² | -717 m ² | -717 m ² |
| Total | 0 m² | 0 m² | 714 m² | 0 m² | -717 m² | -3 m² |

Below the table are sections for 'Demandeur' and 'Terrain concerné', each with a 'MODIFIER' button. The 'Demandeur' section shows 'Identité du demandeur inconnue' and '67000 Villefranche de Lenois'. The 'Terrain concerné' section shows 'Parcelle AP 0176' and '23 RUE DU PARC, 67000 Villefranche de Lenois'. Other details include 'Superficie du terrain : 989 m²' and 'Code zone opératoire : Hors zones ou ne sais pas'. The 'Locaux d'habitation' section shows '7 logements de type T4' and '7 logements collectifs créés et groupés hors résidence'.

- État du permis de construire
- Détails du projet
- Surfaces
- Demandeur
- Terrain concerné
- Locaux d'habitation ou économique
- Dépendances





Fonction 2 :

Taxe d'Aménagement

Suivi de la Taxe d'Aménagement

NOUVEAU : L'Atelier Aménagement





Fonction Taxe d'Aménagement

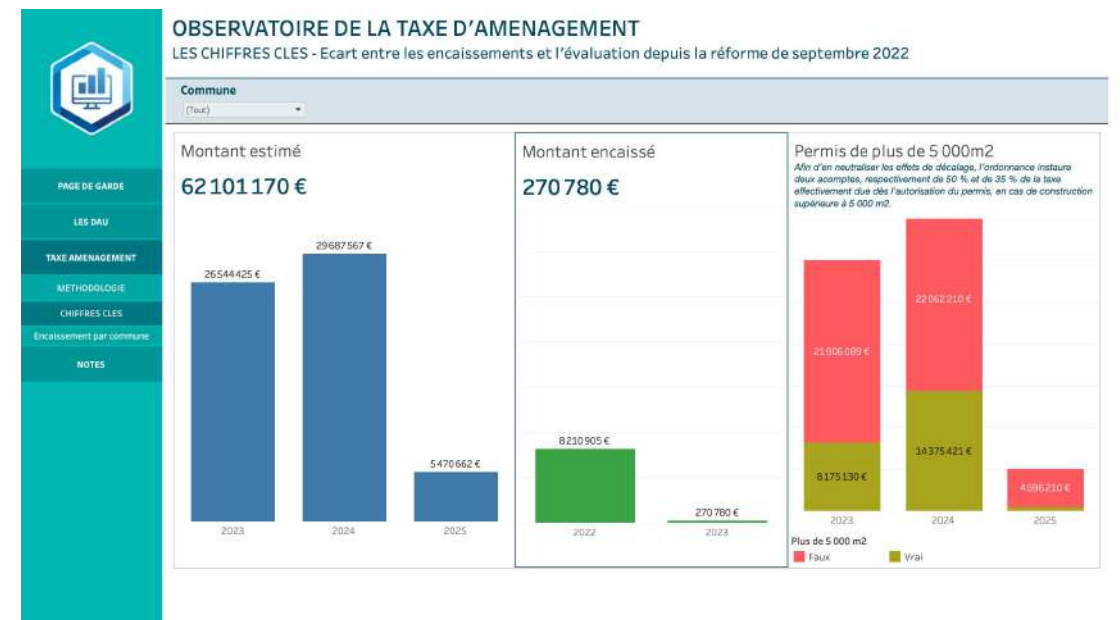
Suivi de la Taxe d'Aménagement

Import des fichiers :

- Intégration automatisée des délibérations des taux et exonérations de TA via Delta ;
- Import hebdomadaire des encaissements de TA via le fichier TAM.

Analyse de la Taxe d'Aménagement :

- Suivi des encaissements TA :
 - Encaissements / an ;
 - Taux d'encaissement / an ;
 - Temps moyen des encaissements.
- Listes des encaissements :
 - Par année / mois / semaines ;
 - Par commune ;
 - Répartition de la TA par collectivité, dans le cas de reversement du bloc communal.



Fonction Taxe d'Aménagement

Suivi de la Taxe d'Aménagement

The screenshot displays the 'Atelier Aménagement' interface for a 'PERMIS DE CONSTRUIRE DE LOCAL PROFESSIONNEL'. The main heading is 'DEMANDE N°01302622H0012 DÉPOSÉE À VILLENEUVE LENSOIS EN 2022' for 'Magasins et lieux de vente de 27 m² au RD 568 LA PALUNETTE - Parcelle BX 0010'. The interface includes a progress bar for 'État de l'encaissement' with stages: Impact TA, Achèvement fiscal, Transmission à la DGFIP, Paiement partiel, and En attente Paiement effectué. Below this is a table for 'Données TAM' and an 'Estimation de la Taxe d'Aménagement' table.

| NUMÉRO FACTURE | DATE DE CONSTATATION | DÉBITEUR | ADRESSE DU DÉBITEUR | MONTANT BRUT |
|----------------------|----------------------|-----------------|---|--------------|
| 2600074498 | 24 nov. 2023 | MARCELLE DURAND | RD 568 LA PALUNETTE, 01026 Villeneuve lensois | 537 € |
| Total général | | | | 537 € |

| | COMMUNE | DÉPARTEMENT | ILE DE FRANCE | ARCHÉOLOGIE |
|-----------------|----------|-------------|---------------|-------------|
| Base Locaux | 22 140 € | 22 140 € | 0 € | |
| Base Dépendance | 0 € | 0 € | 0 € | |
| Taux | 5,00 % | 1,55 % | 0,00 % | |
| Montant à payer | 1 107 € | 343 € | 0 € | |

- *Calcul de la TA ;*
- *Suivi des encaissements ;*
- *Transmission de la fiche à la DGFIP via Passerelle (à venir) ;*
- *Répartition de TA par collectivité, dans le cas de reversement interne du bloc communal.*





Fonction 3 :

Évaluation foncière

Suivi de l'évaluation foncière

NOUVEAU : L'Atelier Aménagement





Fonction évaluation foncière

Suivi de l'évaluation foncière

Import des fichiers :

- *Import du cadastre ;*
- *Import des Listes 41 ;*
- *Import des nouveaux locaux professionnels.*

Suivi d'une Autorisation d'Urbanisme au travers d'une fiche :

- *Calcul des impôts locaux ;*
- *Suivi de la prise en compte des nouvelles évaluations ;*
- *Transmission éventuelle des retards à la DGFIP via Passerelle.*



Fonction évaluation foncière

Suivi de l'évaluation foncière

Atelier Aménagement | Autorisations d'urbanisme | Utilisateur - Collectivité

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE D'HABITATION

Demande n°01300120J0220 déposée à Villefranche de Lensois en 2020

Travaux en cours | Calcul de l'impact en cours

Synthèse | Détails de la demande | **Évaluation foncière** | Encaissement de la TA

État de l'évaluation

Impact TF: Aucun impact calculé

Achèvement fiscal | Transmission à la DGFIP | **Évaluation à la CCID** | Évaluation au cadastre

Historique des locaux au cadastre bâti

| INVARIANT | NATURE | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 0010015422 E | Local professionnel révisé | 1 281 m² | 1 281 m² | 1 281 m² | 1 281 m² | 1 281 m² | 1 281 m² |
| 0011054097 C | Local professionnel révisé | 1 358 m² | 1 358 m² | 1 358 m² | 1 358 m² | 1 358 m² | 1 358 m² |
| 0010015423 A | Appartement | 134 m² | 134 m² | 134 m² | 134 m² | 134 m² | 134 m² |
| 0010015424 W | Local professionnel révisé | 240 m² | 240 m² | 240 m² | 240 m² | 240 m² | 240 m² |
| 0011064824 G | Appartement | 25 m² | 25 m² | 25 m² | 25 m² | 25 m² | 25 m² |
| 0011303713 M | Dépendance d'appartement | - | - | 16 m² | 16 m² | 16 m² | 16 m² |
| 0011303714 H | Dépendance d'appartement | - | - | 45 m² | 45 m² | 45 m² | 45 m² |
| Total général | | 3 038 m² | 3 038 m² | 3 099 m² | 3 099 m² | 3 099 m² | 3 099 m² |

- Estimation des impôts locaux (à venir)
- Historique des locaux au cadastre bâti
- Historique des locaux de la CCID ou des nouveaux locaux professionnels
- Rapprochement des invariants (à venir)
- Transmission à la DGFIP (à venir)
- État de la prise en compte de l'évaluation dans les bases fiscales (à venir)



Des bénéfices concrets pour vos finances locales

SÉCURISATION DES
RECETTES IMMÉDIATES

ANTICIPATION DES
RECETTES FUTURES POUR
FIABILISER VOS PROJETS



RÉDUCTION DU RISQUE
DE PERTE DÉFINITIVE

OUTIL TRANSVERSAL :
FINANCES + URBANISME
RÉUNIS



Reprenez la main sur vos recettes locales

*Dans un contexte de raréfaction des ressources, chaque euro compte !
N'attendez plus, et choisissez :*

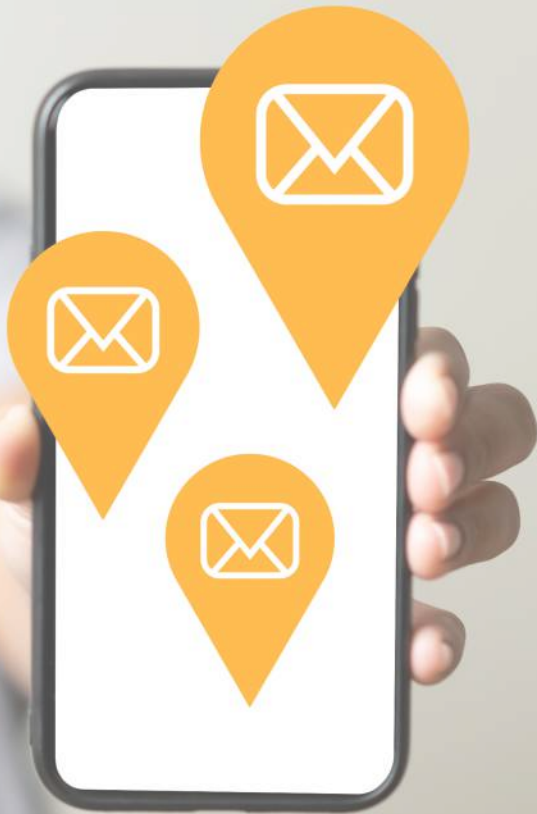
L'Atelier Aménagement



L'Atelier Aménagement redonne aux collectivités la maîtrise de leurs données et sécurise les recettes fiscales liées à l'urbanisme.

Pensé pour une utilisation transversale entre les services Urbanisme et Finances, cet outil de suivi et de contrôle vous permettra de maîtriser vos recettes et ainsi faciliter la prise de décision de vos politiques locales.





Contact

Comment nous joindre ?

Suivez-nous
sur LinkedIn



E-mail :

support@solutions-territoire.fr



Téléphone :

04 84 25 22 81



Site Internet :

<https://solutions-territoire.fr>



Adresse :

31 Boulevard Sarrail à MONTPELLIER (34000)

